



## **COMMENT FONCTIONNENT LES ÉLECTIONS COMMUNALES\***

**Le Conseil municipal** est élu tous les cinq ans en un tour au système proportionnel avec un quorum à 7%. Cela signifie d'abord que seules les listes ayant obtenu au moins 7% des suffrages exprimés sont retenues. Ensuite, les sièges du Conseil municipal sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues par chaque liste. Enfin, au sein de chaque liste, les candidat-e-s qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus-e-s. Au vu de la population presingeoise, il y a onze sièges à pourvoir au Conseil municipal.

**Le Conseil administratif** est composé de trois membres. Celui-ci est élu sur deux tours au système majoritaire. Cela signifie que si, à l'issue du premier tour, aucun candidat-e n'obtient la majorité absolue (fixée à 50% des voix exprimées + 1), un second tour est organisé. Les candidat-e-s qui recueillent le plus de voix à ce deuxième tour sont élu-e-s. Chaque magistrat-e élu-e assume la présidence d'un ou plusieurs dicastères. Par tournus, la maire ou le maire est élu-e chaque année parmi les membres du Conseil administratif. Lors de cette nouvelle législature, ce système sera mis en place pour la première fois à Presinge.

Les projets communaux presingeois en cours et à venir : Le projet de développement villageois a été déposé par le bureau d'architectes APAAR le 7 décembre dernier auprès de l'office des autorisations de construire. L'étude du dossier devrait prendre entre 12 et 18 mois pour aboutir. Parallèlement, la Commune travaille également sur le projet d'aménagement de la future place villageoise et de l'entrée du village. Le carrefour de la route de La-Louvière et de la route de Presinge sera également étudié en collaboration avec les services de l'Office cantonal des transports (OCT).

La prochaine législature verra donc l'aboutissement de ce projet qui a été pensé depuis plus de 10 ans, puis dessiné et bientôt en phase de réalisation grâce à une étroite collaboration entre les autorités communales, les coopératives Quercus, Equilibre et CODHA, le bureau d'architectes APAAR et leurs mandataires.

Il s'agira également : de poursuivre la réflexion sur le développement de locaux pour le parascolaire et la voirie, de veiller aux diverses rénovations nécessaires et à l'assainissement du réseau secondaire, de finaliser les études thermiques des bâtiments publiques et des immeubles communaux. Une attention particulière devra être donnée à la vie sociale, culturelle, paysagère pour maintenir la belle qualité de vie au sein de notre village.

Alors, si vous sentez être la force vive dont notre village a besoin, engagezvous pour la collectivité publique et présentez-vous sur une liste électorale.

Vous trouverez au verso de ce flyer toutes les informations relatives aux élections communales 2025. Et nous nous tenons à disposition à la mairie pour toute discussion ou informations complémentaires.

Le Conseil exécutif : **Serge Broquard**, maire

**Emmanuelle Spinedi**, adjointe au maire **Bernard Mittey**, adjoint au maire

\*INSPIRÉ DU GUIDE: « MA COMMUNE, MES DROITS POLITIQUES » RÉDIGÉ PAR LA VILLE DE GENÈVE



## ÉCHÉANCIER ÉLECTIONS COMMUNALES 2025 À GENÈVE

Publication du guide fixant les modalités et les conditions pour le dépôt des candidatures pour l'élection des Conseils municipaux et pour le premier tour de l'élection des exécutifs communaux Adresse : www.ge.ch/elections/20250323	02.09.2024
Délai de dépôt des candidatures pour les conseillères et conseillers municipaux (CM) et pour les exécutifs communaux	Du 07.10.24 au 02.12.24 à 12h
1 <sup>er</sup> tour de l'élection des exécutifs communaux Élection des CM	23.03.25
Délai de dépôt des candidatures pour le 2 <sup>ème</sup> tour des exécutifs communaux	25.03.25 à 12h
2 <sup>ème</sup> tour des exécutifs communaux	13.04.25

Le règlement du Conseil municipal de Presinge est consultable sur le site internet de la commune (www.presinge.ch/administration : règlements communaux)

